

## DÉCISION N° 2024-128

**Objet : Signature d'un marché dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) et du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) du SIRYAE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° 611-2020 du Comité syndical du 8 septembre 2020 portant délégation au Président d'une partie de ses pouvoirs,

Vu l'avis d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 juillet 2024,

Considérant la nécessité pour le SIRYAE d'élaborer un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable ainsi qu'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux,

Considérant la volonté de signer un Marché à Procédure Adaptée pour la réalisation du SDAEP et du PGSSE du SIRYAE,

Considérant que, à cet effet, une consultation a été lancée le 29 mai 2024,

Considérant que la société IRH INGENIEUR CONSEIL a présenté la meilleure offre selon les critères exposés dans le Règlement de Consultation,

### DÉCIDE

Article 1 : de signer un marché public de prestations intellectuelles avec la société IRH INGENIEUR CONSEIL sise 14 à 30 rue Alexandre – Bâtiment C – 92635 GENNEVILLIERS CEDEX pour la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et du PGSSE du SIRYAE d'un montant total de 807 985,00 euros HT soit 969 582,00 euros TTC.

Article 2 : que les crédits nécessaires au financement de cette prestation sont inscrits au Budget Primitif 2024 - Chapitre 20 - Article 2031 – Opération 95067.

Article 3 : que le Comité Syndical en sera informé lors de sa prochaine séance.

Fait à Béhoust, le 2 décembre 2024

Guy PÉLISSIER  
Président

